

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du Lundi 28 FÉVRIER 2022 à 18 h 30**

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 22 février 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

CRÉTIN Emmanuel (Maire) - HALLARD Jacky - MADROUX Frédéric – LECOCQ - HUMMEL Amandine - MARQUET Pascale - GOMIS Françoise - DUMANOIS Cyril - GAZON Isabelle - JOBARD David - CAMEL Jean-Pierre - POGET- SABOURAUD Gaëlle.

Date de la convocation : **le 22 février 2022.**

Absents excusés non représentés : **2**

MIET Katia représentée par LECOCQ-HUMMEL Amandine

JAUD Christine représentée par GAZON Isabelle

Absent non excusé : **0**

Absents excusés représentés :

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

HALLARD Jacky.

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : Pas d'observation.

M. le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

. Extension de la Coqueterie – Autorisation à M. le Maire à signer le contrat de promesse de vente

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

2022-02-012 - Création d'une Aire de stationnement - Choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de demander les aides nécessaires (Conseil Départemental et la CARA) afin d'effectuer des travaux pour la création d'une aire de stationnement située au « Pré du Bot ».

Ces travaux doivent s'effectuer fin mars et il s'agit pour le moment de retenir les entreprises. Des devis ont été demandés suivant les corps de métiers.

La Commission s'est réunie le 15 février 2022 pour examiner les différents devis :

TRAVAUX PUBLICS	
Entreprises	Montant H.T.
COLAS	94 575,10 €
G.P	111 525,27 €
LABORDE	72 159,80 €
EUROVIA	70 707,91 €
ELECTRICITÉ	
Entreprises	Montant H.T.
CARMEL Nicolas	10 440,80 €
GAVARD Christophe	11 032,60 €
MAIANO MAGNIER	11 323,29 €
AMÉNAGEMENT	
Camping-car Park	47 820,00 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité :

TRAVAUX PUBLICS	
Entreprises	Montant H.T.
EUROVIA	70 707,91 €
ELECTRICITÉ	
Entreprises	Montant H.T.
CARMEL Nicolas	10 440,80 €
AMÉNAGEMENT	
Entreprises	Montant H.T.
Camping-car Park	47 820,00 €

- . de choisir les entreprises qui ont été retenues par la commission (tableau ci-dessus),
- . d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

2022-02-013 - Devis acoustique salle du port (étage)

Monsieur le Maire souligne que suite aux réunions qui se sont passées dans la salle du port à l'étage, il a été constaté un problème d'acoustique, problème de résonance ce qui rend les échanges difficiles.

Un devis est proposé au conseil municipal pour solutionner le problème comprenant la fabrication et la fourniture et pose de cassettes absorbantes :

. M. Denis DEVILLIERS pour un montant H.T de 2947,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

. Accepte le devis de M. Denis DEVILLIERS pour un montant H.T de 2947,50 €.

2022-02-014 - Demande aide exceptionnelle boulangerie

Monsieur le Maire fait lecture du mail envoyé par M. et Mme MARTINE (boulangerie) faisant le point sur leur obligation d'investir dans un four dont le coût des travaux se sont élevés à 70000 €, malgré une aide de la CARA à hauteur de 10000 € M. et Mme MARTINE souligne que c'est une grosse somme pour eux, il demande à la commune une aide sous forme de gratuité de loyer sur plusieurs mois.

Suite à la demande de M. et Mme MARTINE sur la gratuité du loyer du local commercial appartenant à la commune, le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents a rejeté cette demande.

2022-02- 015 - Demande aide Centre Hospitalier de Royan

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre envoyée par le Centre Hospitalier de Royan qui demande une aide destinée aux enfants hospitalisés, dans le but de rassurer les enfants en leur offrant un petit présent dès leur arrivée à l'hôpital.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

. Décide de verser une aide de 100 € au Centre Hospitalier de Royan.

2022-02- 016 – Extension de la Coqueterie – Autorisation à M. le Maire à signer le contrat de promesse unilatérale de vente

La commune voudrait agrandir le lotissement la Coqueterie est souhaite signer une promesse de vente au profit de la Société dénommée INVESTISSEMENTS ET CONSEILS représentée par Monsieur Michel PÉRINET, agissant en qualité de Président de ladite société.

Le terrain est situé chemin de la croix du Jubilé au lieu-dit les grands clos constitués d'une parcelle cadastrée ZA 256 pour une surface de 16 a 53 ca et une partie d'une autre parcelle cadastrée ZA 46 pour une surface après division de 1 a 00 ca de terre destinée à la réalisation d'un lotissement et à la création de parking.

Il est ici précisé que la parcelle ci-dessus cadastrée ZA n° 46 est d'une contenance totale de dix-huit ares dix centiares (18a 10ca) de laquelle sera distraite la contenance vendue et ce au moyen d'un document modificatif du parcellaire à établir aux frais de la Société Investissements et Conseils avec le géomètre-expert de son choix et qui sera visé dans l'acte constatant la réalisation authentique de la vente.

Cette division s'effectuera conformément au plan établi et approuvé par les parties, lequel est annexé.

AFFECTATION

Ces parcelles sont actuellement affectées à usage d'aire de stationnement. L'acquéreur déclare qu'il entend affecter en partie, et pour le surplus à la réalisation d'un lotissement pour la création de 18 lots minimum d'une superficie de 400 m² environ à usage de construction de maison d'habitation.

PRIX

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), qui sera payable comptant le jour de la constatation authentique de la réalisation de la promesse.

FRAIS

Les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

. **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite promesse de vente au profit de la Société dénommée INVESTISSEMENTS ET CONSEILS représentée par Monsieur Michel PERINET.

La séance est levée à 20 h 30.